



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

## AVIS PUBLIC - PROMULGATION

**RÈGLEMENT NO. 368-2024 CONCERNANT LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU EN VUE DE MESURER LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE**

**RÈGLEMENT NO. 369-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD**

**RÈGLEMENT NO. 370-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 323-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 2 décembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard a adopté les règlements suivants :

- **Règlement no. 368-2024 concernant la fourniture, l'installation, l'entretien et la lecture des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation d'eau potable;**
- **Règlement no. 369-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard;**
- **Règlement no. 370-2024 modifiant le règlement no. 323-2024 sur la gestion contractuelle.**

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Le texte de ces règlements sont disponibles sur le site web de la municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **1499 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard (Québec), ce **5 décembre 2024**.

(Signé)

Marie-Eve Parent  
Directrice générale et greffière-trésorière